



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A015

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence

Le 12 mars 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 mars 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – AUGÉY Dominique - BALDO Edouard – BARRET Guy - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier - GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël - MEÏ Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : JOUVE Mireille suppléée par LALAUZE Andrée

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BASTIDE Bernard donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BENKACI Moussa donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOULAN Michel donne pouvoir à LHEN Hélène – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BURLE Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CRISTIANI Georges donne pouvoir à HOUEIX Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à FREGEAC Olivier - FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à CESARI Martine – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - NERINI Nathalie donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI Karima donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – CHARDON Robert – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-Pierre SERRUS donne lecture du rapport ci-joint.

05_7_01

CONSEIL DU 12 MARS 2015

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Attribution d'une subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne une demande de subvention de 1 165 000 € en faveur de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence (soit -4,5 % par rapport à 2014). Depuis plusieurs années, celui-ci assure la promotion du territoire communautaire et met en place de nombreuses actions participant au développement de l'économie touristique en Pays d'Aix et notamment la mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique. Cette demande fait suite à la convention d'objectifs triennale validée lors du Bureau du 29 novembre 2012 permettant d'intensifier ces actions de dimension communautaire.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place des actions en faveur du développement touristique du territoire. N'étant pas dotée d'une compétence tourisme transférée, elle s'appuie à cet effet sur les

acteurs touristiques et plus particulièrement sur l'Office Municipal de Tourisme (OMT) d'Aix-en-Provence, bénéficiant du professionnalisme et du savoir-faire de cette structure.

Dans l'optique de mise en place du Schéma de Développement Touristique et de l'intensification des actions de dimension communautaire, le Bureau communautaire a établi le 29 novembre 2012 une convention d'objectifs sur trois ans avec l'OMT d'Aix-en-Provence.

Bilan de l'année 2014 :

Le professionnalisme de l'OMT est reconnu à l'échelle du territoire. Les moyens mobilisés en faveur du Pays d'Aix ont ainsi un impact non négligeable sur la valorisation touristique du Pays d'Aix :

1. Sur la venue des touristes :

Outre la performance d'accueil de l'Office au sein duquel des écrans géants permettent de diffuser de l'information sur tout le territoire, le développement du numérique permet nettement de compenser la baisse de fréquentation physique des visiteurs au sein de l'Office : Le nouveau site Internet qui valorise aussi bien Aix-en-Provence que le Pays d'Aix a enregistré près de 1,4 million de visiteurs depuis sa mise en service en mars 2014. Par ailleurs, la chaîne Youtube comptabilise plus de 27 000 vues du film lancé en 2013 sur la valorisation de la destination.

Les réseaux sociaux font également parler d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix (1132 fans et 1650 personnes « touchées » par semaine) et on comptabilise plus de 42 000 pages vues sur le blog Pays d'Aix.

De plus, le Pays d'Aix a été représenté en Australie et en Nouvelle-Zélande (Sydney, Melbourne, Auckland du 1^{er} au 5 septembre) aux Pays Bas (Amsterdam du 1^{er} au 4 février), au Brésil (Sao Paulo et Rio du 23 au 27 septembre), en Israël (16 au 19 juin), aux USA et Canada (Vancouver, Seattle, San Francisco et Los Angeles du 14 au 21 septembre) et en Europe : Belgique (Bruxelles 18 et 19 janvier), Allemagne (Frankfort le 16 avril et Cologne du 29 au 31 juillet), Autriche (Vienne 12 et 13 avril).

Un choix stratégique (en fonction des typologies de clientèles) s'est également porté sur sept grands salons en Belgique (Bruxelles les 18 et 19 janvier au salon Pleine Nature), à Lyon (salon du randonneur du 21 au 23 mars) où le Pays d'Aix était représenté par l'OT de La Roque d'Anthéron, à Toulon (les 20 au 23 mars), à Lille (du 31 janvier au 2 février), à Strasbourg avec un partenariat Provence Wine Tour (du 14 au 16 février), à Clermont Ferrand (1^{er} et 2 avril), à Paris (24 au 26 juin) et à Lyon de nouveau sur la destination Vignobles (du 12 au 15 octobre)

La **centrale de réservation** d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix a permis sur les 9 premiers mois de l'année de vendre pour 125 483 €. Le Pays d'Aix représente 15 % de l'activité de cette centrale. Enfin, afin d'améliorer la promotion et la qualité des meublés, l'OMT a développé une Charte de Qualité : la marque plume. Cette marque fédère 81 adhérents volontaires dont 45 sont dans le Pays d'Aix.

2. Sur la mobilisation des professionnels :

Un **workshop** organisé le 17 février 2014 à l'échelle des professionnels de la Région a enregistré une participation en forte hausse avec plus de 41 % de professionnels extérieurs au Pays d'Aix (32 % en 2013). 235 professionnels des métiers du tourisme (+ 15 % par rapport à 2013) se sont retrouvés autour de tables rondes et conférences toute la journée.

L'animation du label « Vignobles & Découvertes » obtenu mi 2013 pour la destination « Pays d'Aix – Sud Lubéron » a permis la mise en place d'une stratégie de réseau avec des axes de travail autour de l'animation (Goûtez voir chez Cézanne, Salon des vins et de la gastronomie, plate-forme professionnelle ...) et de la communication (action presse cluster oenotourisme, promotion sur les salons spécialisés, développement d'outils de promotion -page web dédiée, actions presse et campagne aux Pays bas-, actions de partenariat avec des TO spécialisés -Houlala France, Provence Wine Tour ...- page de promotion dédiée dans « A summer in Provence »). Son rôle dans l'animation du réseau des 120 professionnels labellisés permet de faire de notre destination une destination oenotouristique, la première de Provence.

L'organisation de formations : l'OMT a mobilisé la Fédération Régionale des Offices de Tourisme (FROTSI) afin de mettre en place un plan de formations autour de deux axes : l'accueil et le volet stratégie pour le personnel en charge de la structuration de l'offre. De plus, des formations ont été administrées aux OTSI leur permettant d'améliorer la qualité des données dans Patio (base de données touristiques de Bouches-du-Rhône Tourisme) et avec le logiciel GAIA qui permet de mesurer la fréquentation des OTSI et de gérer les stocks et commandes sur le territoire.

Manuel de vente : il valorise quelques 200 professionnels sur le territoire

Création d'une plate-forme professionnelle (www.paysdaixclubtourisme.fr) : à destination des partenaires institutionnels et privés de la destination, cette plate-forme regroupe tous les documents relatifs à la professionnalisation des OTSI, à l'animation des filières mais elle est aussi une source d'information et de documentation sur l'actualité touristique.

3. Sur la gestion de l'information et de la communication :

Outre le fait de prendre en charge la saisie des informations touristiques de 11 communes dans le logiciel PATIO de Bouches-du-Rhône Tourisme et de mobiliser ces informations afin de permettre à chaque OTSI du territoire possédant un écran tactile d'obtenir des informations touristiques sur tout le Pays d'Aix, l'OMT a aidé à produire des documents print (pocket sur l'eau en Pays d'Aix, sur les châteaux et Bastides, sur Senteurs et Saveurs). Le blog, la gestion des réseaux sociaux et le site Internet permettent d'accentuer la lisibilité des actions entreprises sur le territoire par une communication Web encore plus intensive. D'autre développement d'outils numériques sont effectués :

- Mise en ligne de tous les itinéraires thématiques sur la plateforme web Cirkwi qui permet de parcourir des itinéraires et des guides de voyages numériques puis de les embarquer sur un smartphone et/ou tablette afin de les utiliser sans connexion Internet (<http://www.cirkwi.com>). Depuis la mise en ligne des circuits, l'OMT

comptabilise 54 500 affichages (recherches directes) et 32 118 consultations d'itinéraires.

- Mise en ligne des supports sur le site de l'Office de Tourisme et via Apple Store et Google Play.

Enfin un Observatoire du Tourisme a été développé et permet aux professionnels, comme aux citoyens intéressés d'obtenir des informations annuelles sur le poids du tourisme dans le pays d'Aix, les données économiques et touristiques (hébergements, fréquentation, centres d'intérêts touristiques, analyse des séjours etc.). Il est enrichi d'une note de conjoncture estivale. Les deux documents sont accessibles sur le site Internet et l'extranet des professionnels ainsi que sur le site de la CPA.

De leurs côtés, les Offices de filières sur lesquels s'appuie l'OMT d'Aix-en-Provence ont également œuvré au développement des filières d'excellence définies dans le cadre du schéma de développement touristique et à la mobilisation des acteurs touristiques sur ces filières.

Ainsi **l'Office de Tourisme de Pertuis (OTP)** a largement contribué à l'obtention du label « Vignoble et Découverte » (mobilisation des partenaires de son secteur mais également co-production du dossier) et a animé le réseau des professionnels par des actions sur le nord de notre territoire (Salon des Vins et de la gastronomie à Pertuis (140 participants contre 60 en 2013); l'organisation de la première soirée gastronomique alliant les chefs du label et les domaines viticoles ; « l'heure Rosé » tous les vendredis soirs de l'été valorisant les partenaires du label –jusqu'à 200 personnes en août-)

L'OTP prend en charge également la saisie des informations de 5 communes de son bassin afin de les valoriser dans Patio et donc sur les écrans tactiles du territoire.

Il développe également un gros volet de communication sur son bassin de vie avec la production en interne de 8 000 cartes oenotouristiques, d'un magazine tiré à 4 000 exemplaires présentant l'offre des partenaires ainsi que des itinéraires permettant de parcourir le Pays d'Aix et le Pays d'Aigues sous forme d'auto-tours. Les communes des deux bassins du Nord Pays d'Aix sont concernées.

D'autre part, pour la seconde année consécutive, l'OTP centralise pour les communes de son bassin de vie (Val de Durance) les événements de la saison estivale afin de les publier dans un magazine : « l'agenda de la Vallée des Spectacles »

L'OTP a développé une communication Web. Il affiche ainsi près de 53 000 visiteurs de son site Internet et plus de 18 000 vues sur son blog, plus de 1250 fans Facebook et 555 abonnés twitter.

Enfin, l'OTP a commencé à travailler avec l'OMT d'Aix et les acteurs concernés sur la structuration d'une offre de tourisme d'affaires et visites d'entreprises (tourisme industriel) afin de lancer cette filière sur 2015.

L'Office de Tourisme de La Roque d'Anthéron (OTRA), de son côté, œuvre depuis trois ans à développer la filière Activités de pleine nature.

Il est à l'origine du développement des randonnées dans le cadre de la Fédération des Sports Populaires (FFSP), du développement de circuits vélo touristiques et de partenariats autour du vélo électrique.

Il a développé une mission de circuits pédestres accompagnés en entraînant Rognes dans sa foulée afin de multiplier cette initiative sur les boucles présentes sur notre territoire.

Dans le prolongement de cette mobilisation des acteurs du territoire autour des boucles de randonnées au sein des communes, l'OTRA a été le fer de lance pour la constitution d'un Comité Départemental 13 de la FFSP qui a reçu plusieurs centaines de visiteurs sur le salon d'Aix-en-Provence. L'ambition affichée est d'organiser en 2019 les Olympiades regroupant entre 10 000 et 15 000 participants venus du monde entier.

Il est également l'interlocuteur privilégié sur les salons dédiés à ce type d'activités et assure l'animation du réseau sur tout le Pays d'Aix.

L'Office de Tourisme de Fuveau (OTF) œuvre dans le développement de la filière agritourisme. Il mobilise les acteurs autour d'un événement qu'il porte pour le territoire : la foire Chèvre et Miel.

A ce titre, il a fait développer un film de promotion de la filière agritourisme autour du miel et de la chèvre. Ce film est sur le blog du Pays d'Aix.

Ces Offices de Tourisme de pôle sont présents dans toutes les réunions stratégiques et/ou d'organisations d'événements concernant le territoire (workshop, animation des réseaux, événements autour du label ou de la communication ...)

En application des dispositions de l'article L 133-7 du Code du tourisme, le budget des offices du tourisme comprend, au titre des recettes, diverses subventions.

Dans ce contexte, la Communauté a été saisie par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence d'une demande de subvention.

Le projet de convention financière entre la Communauté et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence est joint à ce rapport. Il est à noter que le budget de fonctionnement 2015 devrait s'élever à 7 534 976 €.

Afin de soutenir l'action menée par l'OMT en faveur de la promotion du Pays d'Aix et de mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du Schéma de Développement Touristique et proposées lors du Comité de Pilotage du 1^{er} juillet 2014, l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence sollicite une subvention de 1 165 000 €, soit 15,5 % de son budget de fonctionnement. La subvention accordée en 2014 était 1 220 000 €. La baisse représente 4,5 % du budget.

Le concours financier global sera affecté aux ressources humaines et au fonctionnement de l'OMT d'Aix-en-Provence et contribuera notamment aux actions suivantes :

➤ L'observatoire économique du tourisme

- Bilan annuel

En début d'année, un bilan touristique annuel du territoire de la CPA sera produit et disponible pour toutes les communes, OTSI et professionnels du tourisme. Il établira le bilan de l'offre touristique, du tourisme d'affaires et de la fréquentation touristique. Il sera un outil d'évaluation du poids économique du tourisme.

- Note de conjoncture estivale

Cette note mettra en exergue le ressenti des professionnels sur la saison définie de mai à septembre. Elle établira un bilan de la fréquentation touristique par rapport à l'année précédente (nombre de nuitées, origine des visiteurs ...)

- Notes mensuelles

Chaque mois, cette note permettra d'obtenir des données sur les hébergements, la fréquentation des OTSI, des sites touristiques ainsi que sur l'événementiel du territoire.

Elle est disponible sur simple demande auprès de l'OMT d'Aix-en-Provence.

➤ Animation du réseau des offices de tourisme / syndicats d'initiative du Pays d'Aix (OTSI) et des professionnels du tourisme :

Concernant le réseau des OTSI du territoire, il s'agit de l'organisation de formations et de la poursuite de la démarche qualité, de l'organisation de réunions régulières sur l'avancée des projets respectifs, de l'alimentation du Blog du service Pays d'Aix, de l'alimentation d'une boîte à outil accessible à tous les OTSI et professionnels du tourisme.

Cette action concerne également la mise en place d'une structure d'appui sur le territoire qui permet l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en place du schéma de développement touristique. A ce titre, elle concerne les actions de dimension communautaire confiées aux Offices de Tourisme de Pertuis, de la Roque d'Anthéron et de Fuveau afin d'aider à structurer les filières d'excellence sur le territoire et de développer l'offre touristique.

Concernant les professionnels du tourisme, outre les travaux de mise en partenariat, l'Office Municipal de Tourisme contribuera à développer un workshop dont la programmation s'articulera autour des filières « activités de pleine nature » et de la marque de territoire par le biais de tables rondes et de formations dédiées. L'OMT animera également les partenaires du label « Vignobles & Découvertes » et les accompagnera au sein d'événements organisés sur le territoire (fêtes gastronomiques, du vin etc. ...)

➤ Communication :

Le nouvel Office de Tourisme devient la vitrine du Pays d'Aix. Il poursuivra sa politique de promotion du Pays d'Aix par une **communication commune Aix – Pays d'Aix** en France et à l'international (participation à des salons professionnels, grand public, relation presse et relations publiques, Magazine en téléchargement « ProvenceAixpérience », éductours ...)

Compte tenu de la structuration des filières Activités de pleine nature et Oenotourisme sur le Pays d'Aix, les salons de professionnels et grand public autour de ces thèmes seront privilégiés.

De plus, il continuera à développer des actions de promotion et d'animation par le biais des réseaux sociaux, Web2 et grâce à son nouveau site Internet il valorisera toutes les informations issues de PATIO pour les 36 communes de la CPA.

En 2015, au minimum 3 publications papiers (« pockets » ou autre format) sont prévues pour promouvoir des circuits et/ou des filières.

➤ Commercialisation :

La commercialisation des produits et circuits touristiques, favorisant ainsi directement le développement économique du territoire se poursuivra et une meilleure complémentarité entre les différentes actions de promotions communales sera recherchée. L'OT d'Aix sera l'un des relais, sur les différents marchés, de l'ensemble des professionnels du tourisme.

Il commercialisera toutes les entreprises touristiques du territoire de la CPA qui le souhaitent mais également les partenaires sélectionnés pour le label « Vignoble & Découverte » qui se situent en dehors de ce périmètre et plus particulièrement sur le sud Luberon.

De plus, il développera en 2015 une Carte PASS magnétique « Provence AixPérience » sur 24h/48h/72h, proposant des offres culture, patrimoine, terroir, restauration, activités.

En outre, il poursuivra la promotion des produits du terroir à travers le Comptoir du Pays d'Aix, boutique d'environ 80 m² au sein du nouvel Office, destinée à valoriser mais également commercialiser les produits agricoles et artisanaux locaux.

La ligne budgétaire 95-65738 concernée par cette demande présente les disponibilités nécessaires.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs
NA	Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence	Promotion touristique pour la ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix	1 220 000 €	7 534 976 €	1 165 000 €	1 165 000 €	Oui

Visas :

- VU l'exposé des motifs ;
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 133-7 et l'article L1611-4 relatif à l'utilisation des subventions versées par une collectivité ;
- VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération n° 2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 modifiant les modalités de paiement prévues par la délibération n°2003_A312 du Conseil communautaire du 12 décembre 2003
- VU la délibération n° 2010_A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- VU la délibération n° 2012_B441 du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 concernant la mise en place d'une convention d'objectifs sur trois ans avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence ;
- VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 14 janvier 2015 ;
- VU l'avis du Bureau communautaire du 29 janvier 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 1 165 000€ (un million cent soixante cinq mille euros) à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs annexée au présent rapport ;

- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention et notamment la convention ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée à la ligne budgétaire 3T-95 65738 qui présente les disponibilités nécessaires ;

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME D'AIX EN PROVENCE

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée par la délibération n° 2015_A du Conseil communautaire du 12 mars 2015 désigné sous le terme « La CPA »

d'une part,

ET

L'EPIC dénommé Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence, sis les allées provençales, 300 avenue Juiseppe Verdi, représenté par Victor TONIN son Président dûment autorisé par délibération n° 2014/022 du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2014 ; désigné sous le terme « L'Office de Tourisme d'Aix »

d'autre part,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1611-4 du CGCT relatif à l'utilisation des subventions versées par une collectivité,
- VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération n° 2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 modifiant les modalités de paiement prévues par la délibération n°2003_A312 du Conseil communautaire du 12 décembre 2003,
- VU la délibération n° 2010_A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- VU la délibération n° 2012_B441 du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 concernant la mise en place d'une convention d'objectifs sur trois ans avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence ;

VU la délibération n° 2015_A du Conseil communautaire en date du 12 mars 2015 portant sur l'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence ;

PREAMBULE

L'objectif est de préserver une compétence tourisme communale tout en apportant à chaque commune du Pays d'Aix un support qualitatif et transversal, une valorisation de leurs différents atouts, une recherche de complémentarité et de coordination des activités touristiques sur la CPA.

Il est donc clairement affirmé que les structures existantes composées d'Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiatives et Bureaux Municipaux qui possèdent un rôle sans égal en matière d'organisation et de promotion touristique ne doivent pas être modifiées.

Il convient également de mutualiser certaines actions telles que la communication, les éditions, la promotion du territoire, la commercialisation et les relations publiques.

C'est cette volonté de structurer une politique de développement touristique au service du territoire et de déployer des outils de développement et d'assistance aux OTSI du Pays d'Aix qui conduit les signataires, par le biais de cette convention, à travailler en commun, en particulier à la définition d'un schéma local d'organisation touristique.

Dans l'optique d'une intensification des actions de dimension communautaire, l'OMT d'Aix-en-Provence devra développer quatre actions phare qui seront détaillées dans l'article 3 :

- La mise en place d'un système d'observation économique du tourisme sur le territoire de la CPA
- L'animation du réseau des offices de tourisme / syndicats d'initiative du Pays d'Aix (OTSI) et des professionnels du tourisme
- La communication
- La commercialisation

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et l'Office de Tourisme d'Aix et de fixer les obligations respectives. La CPA s'engage à soutenir financièrement, sous forme de subvention, la réalisation des actions visées à l'article 3. En contrepartie, l'Office de Tourisme s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions visées à l'article 3 de la convention.

ARTICLE 2 – DUREE

La présente convention est établie pour l'année 2015.

ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2015

Au vu des orientations exposées en préambule, la Communauté du Pays d'Aix participe financièrement aux actions menées par l'Office de Tourisme d'Aix par le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 165 000 € (un million cent soixante-cinq mille euros) sur 2015.

Cette subvention est affectée :

- aux actions de dimension communautaire confiées aux Offices de Pertuis, de la Roque d'Anthéron et de Fuveau afin de structurer les filières d'excellence sur le territoire et de développer l'offre touristique.
 - aux ressources humaines et au fonctionnement de l'OT d'Aix, notamment en ce qui concerne
- La production de données issues de l'observation économique du tourisme sur le territoire de la CPA
- Bilan annuel
En début d'année, un bilan touristique annuel du territoire de la CPA sera produit et disponible pour toutes les communes, OTSI et professionnels du tourisme. Il établira le bilan de l'offre touristique, du tourisme d'affaires et de la fréquentation touristique. Il sera un outil d'évaluation du poids économique du tourisme.
 - Note de conjoncture estivale
Cette note mettra en exergue le ressenti des professionnels sur la saison définie de mai à septembre. Elle établira un bilan de la fréquentation touristique par rapport à l'année précédente (nombre de nuitées, origine des visiteurs ...)
 - Notes mensuelles
Chaque mois, cette note permettra d'obtenir des données sur les hébergements, la fréquentation des OTSI, des sites touristiques ainsi que sur l'événementiel du territoire.
Elle est disponible sur simple demande auprès de l'OMT d'Aix.
- L'animation du réseau des offices de tourisme / syndicats d'initiative du Pays d'Aix (OTSI) et des professionnels du tourisme :
- Concernant le réseau des OTSI du territoire, il s'agit de l'organisation de formations et de la poursuite de la démarche qualité ; de l'organisation de réunions régulières sur l'avancée des projets respectifs ; de l'alimentation du Blog du service Pays d'Aix ; de l'alimentation d'une boîte à outil accessible à tous les OTSI et professionnels du tourisme partenaires ;
- Cette action concerne également la mise en place d'une structure d'appui sur le territoire qui permet l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en place du schéma de développement touristique. A ce titre, elle concerne les actions

de dimension communautaire confiées aux Offices de Tourisme de Pertuis, de la Roque d'Anthéron et de Fuveau afin d'aider à structurer les filières d'excellence sur le territoire et de développer l'offre touristique.

Concernant les professionnels du tourisme, outre les travaux de mise en partenariat, l'Office Municipal de Tourisme contribuera à développer un workshop de dimension régionale dont la programmation s'articulera autour des filières « activités de pleine nature » et de la marque de territoire par le biais de tables rondes et de formations dédiées.

L'OMT animera également les partenaires du label « Vignobles & Découvertes » et les accompagnera au sein d'événements organisés sur le territoire (fêtes gastronomiques, du vin etc. ...)

□ La communication :

L'Office de Tourisme d'Aix est également la vitrine du Pays d'Aix. L'OMT d'Aix-en-Provence poursuivra sa politique de promotion du Pays d'Aix par une **communication commune Aix – Pays d'Aix** en France et à l'international (participation à des salons professionnels, grand public, relation presse et relations publiques, éductours ...)

Compte tenu de la structuration des filières Activités de pleine nature et Oenotourisme sur le Pays d'Aix, les salons de professionnels et grand public autour de ces thèmes seront privilégiés et un Magazine sera en téléchargement « ProvenceAixpérience ».

De plus, il continuera à développer des actions de promotion et d'animation par le biais des réseaux sociaux, Web2 et mettra en ligne un nouveau site Internet qui valorisera toutes les informations issues de PATIO pour les 36 communes de la CPA. En 2015, au minimum 3 publications papiers (« pockets » ou autre format) sont prévues pour promouvoir des circuits et/ou des filières.

□ La commercialisation :

La commercialisation des produits et circuits touristiques, favorisant ainsi directement le développement économique du territoire se poursuivra et une meilleure complémentarité entre les différentes actions de promotions communales sera recherchée. L'OT d'Aix sera l'un des relais, sur les différents marchés, de l'ensemble des professionnels du tourisme.

Il commercialisera toutes les entreprises touristiques du territoire de la CPA qui le souhaitent mais également les partenaires sélectionnés pour le label « Vignoble & Découverte » qui se situent en dehors de ce périmètre et plus particulièrement sur le sud Luberon.

De plus, il développera en 2015 une Carte PASS magnétique « Provence AixPérience » sur 24h/48h/72h, proposant des offres culture, patrimoine, terroir, restauration, activités.

En outre, il poursuivra la promotion des produits du terroir à travers le Comptoir du Pays d'Aix, boutique d'environ 80 m² au sein du nouvel Office, destinée à

communiquer mais également commercialiser les produits agricoles et artisanaux locaux du Pays d'Aix.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES PARTIES.

4.1. Suivi d'utilisation

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

Un comité de pilotage, prévu dans la convention d'objectifs (délibération n° 2012_B441 du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2012) se réunira deux fois par an minimum afin de débattre sur les actions à mener et de valider leur lancement.

En échange de son engagement, la Communauté du Pays d'Aix est associée comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent le territoire communautaire, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de la valorisation du Pays d'Aix.

L'Office de Tourisme devra justifier à tout moment, et sur simple demande de la Communauté du Pays d'Aix, de l'utilisation de la subvention de fonctionnement reçue.

L'Office de Tourisme s'engage également à produire tout document faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée (plaquettes diffusées, circuits commercialisés, actions spécifiques Pays d'Aix ...).

Le non-respect des engagements pris par l'Office de Tourisme ou le non emploi de la subvention amènera la Communauté du Pays d'Aix à demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées.

A ce titre, l'Office de Tourisme devra informer le Comité de Pilotage en cas de retard pris et d'une manière générale de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

4.2. Obligations de communication.

L'Office de Tourisme d'Aix s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention, appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tel : 04 42 93 85 55) afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilans.

ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDÉE À L'OFFICE DU TOURISME D'AIX

La participation de la C.P.A. est évaluée à 1 165 000 € (un million cent soixante cinq mille euros) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence au Trésor Public n° 30001 00107 01340000000 24.

En application de la délibération n° 2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 modifiant les modalités de paiement prévues par la délibération n°2003-A312 du Conseil communautaire du 12 décembre 2003, les versements de la subvention sont les suivantes :

- Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total soit 815 500 € (huit cent quinze mille cinq cent euros) sera réalisé à la date de la signature de la convention.
- Un second versement d'un montant égal à 30 % du total soit 349 500 € (trois cent quarante-neuf mille cinq cent euros) sera effectué à partir du 30 octobre sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :
 - ✓ Un courrier d'appel du dernier versement,
 - ✓ Le rapport d'activité intermédiaire arrêté à la date de la demande, incluant les actions menées par les associations, œuvres ou entreprises subventionnées au titre de l'article L1611-4 du CGCT,
 - ✓ les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, approuvés par le Comité de Direction et signés par le président et l'ordonnateur,
 - ✓ un bilan d'activités annuel.

ARTICLE 7 – RESILIATION ET LITIGE

En cas de non respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure et demeurée sans effet.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 8 - SIGNATAIRES

La présente convention comprenant 8 articles est établie en trois exemplaires originaux. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix-en-Provence, le

En application de la délibération n° 2015_A
Du Conseil communautaire du 12 mars 2015

Le Président de la CPA

Maryse JOISSAINS MASINI

Le Président de l'Office du Tourisme
d'Aix-en-Provence

Victor TONIN

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	83
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BURLE Christian

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 MARS 2015